# Agrément de l'association « DASTRI »

L’Association Française des Diabétiques accueille avec espoir cet agrément qui marque l’acte de mise en œuvre du nouveau dispositif de collecte des déchets d’activité de soins à risque infectieux perforants.

La question de la mise à disposition des collecteurs de DASRI et de leur élimination préoccupent les patients diabétiques depuis de nombreuses années. Plus sensiblement encore ces derniers mois alors que la perspective de la mise en place de la nouvelle filière a suscité des incertitudes sur la responsabilité de chacun des acteurs du processus de tri et d’élimination des DASRI.

Les industriels producteurs de DASRI sont adhérents (financeurs) de l’association « DASTRI » à laquelle ils transfèrent la responsabilité de l’enlèvement et du traitement des DASRI.

L’objectif de l’association « DASTRI » est ambitieux : développer un nouveau dispositif de collecte des DASRI sur le territoire national.

Le travail de DASTRI sera aussi complexe : l’association devra organiser la collecte sur tout le territoire, après avoir recensé les dispositifs de proximité existants, et en évaluant les besoins de déploiement du dispositif dans les territoires où rien n’est encore mis en place.

Ce travail de maillage du territoire sera délicat, il fera intervenir différents acteurs de la filière : agences régionales de santé (ARS), collectivités territoriales, pharmaciens… et nous l’espérons l’AFD !

La mise en œuvre effective de cette nouvelle filière va donc nécessiter un certain laps de temps, nous espérons que la filière sera opérationnelle dans le courant de l’année 2013. L’AFD suivra ce dossier avec attention et détermination, comme elle le fait depuis 15 ans.

Encore une fois, nous rappelons notre vigilance sur la gratuité du dispositif pour le patient. La loi (article R. 1335-8-3 du Code de la Santé Publique) impose la mise à disposition gratuite des collecteurs aux patients dont l'autotraitement comporte l'usage de matériels ou matériaux piquants ou coupants par son pharmacien.

Lire notre article sur les déchets de soins